

# Une lettre transatlantique qui cumule les raretés

**Franck TREVISO**

**" PIÈCE DU MOIS " DU 6 SEPTEMBRE 2014**

Le 1er juillet 1851 les États-Unis émettent trois timbres de 1, 3 et 12 cents. Les lettres pour la France au tarif de 5 cents par la voie d'Angleterre et des paquebots anglais, 21 cents par la voie d'Angleterre et des paquebots américains et 20 cents par les paquebots américains touchant directement en France, nécessitent des affranchissements composés qui font préférer l'affranchissement en numéraire.

Fin juillet 1851, suite à un accord entre la France et le Royaume Uni, le courrier des États-Unis pour la France transportés par paquebot régulier sous contrat, transite au Royaume Uni en sac clos. Les marques d'échange ne sont plus appliquées sur ces lettres.

Dès la fin de 1852, la Cunard met en service, en complément de ses paquebots réguliers, des steamers commerciaux qui, eux, ne sont pas sous contrat. Les rares lettres transportées sont normalement traitées selon la convention France / Royaume Uni de 1843 et une marque d'échange est appliquée.



Lettre transportée par le paquebot non régulier "ANDES" de la Cunard.

New-York 17 décembre 1853 -  
Liverpool 1er janvier 1854.

ÉTATS UNIS : lettre simple jusqu'à une ½ once (14,18 grammes) affranchie à 6 cents par l'expéditeur (5 cents suffisent)

FRANCE : lettre double jusqu'à 15 grammes, 3 francs dus selon la convention de 1843 mais 2,60 F payés par le destinataire selon le tarif du 1er décembre 1851.